



Commune d'HOUDAIN

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 2025 – 024 DU 13 JANVIER 2025

***OBJET : ANNULE ET REMPLACE ARRETE 2025-0008
MISE EN SECURITE (PROCEDURE URGENTE) AU N° 23 RUE JEAN DE LA FONTAINE 62150 HOUDAIN***

Le Maire de la Commune d'Houdain,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1, L. 221L. 2213-3, L. 2213-4,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code de justice administrative, notamment les articles R. 531-1, R. 531-2 et R. 556-1,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 511-19 à L 511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R.511-13,

VU le rapport de l'expert en assurance daté du 20 décembre 2024, concernant une menace d'éboulement sur la résidence située au 1 rue Charles Baudelaire,

CONSIDÉRANT l'intervention de la collectivité et du SDIS Houdain-Bruay en date du 04 Décembre 2024 suite à des fissures et déformations des pignons de l'habitation.

CONSIDÉRANT le rapport des services municipaux du même jour mettant en évidence les désordres observés, ayant pour conséquence la mise en place de renforts pour maintenir le mur d'un pignon de la façade,

CONSIDÉRANT qu'il ressort de ces rapports susvisés qu'il y a une dégradation intérieure et extérieure du mur avec un risque d'effondrement, et que ce contexte met en péril la protection de l'occupant et d'autres usagers à proximité du domaine public et sur les propriétés voisines,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'ordonner et de mettre en demeure les mesures indispensables pour faire cesser, de façon effective et durable, l'insécurité de l'occupante de ce logement et donc de prioriser les travaux du pignon dans un délai imparti de maximum d'un mois soit **jusqu'au 21 février 2025**,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame MAURIAUCOURT Jacqueline, usufruitière et propriétaire de l'immeuble situé au 23 rue Jean de la Fontaine à Houdain, dans le secteur AS 789, d'une superficie de 560 m². La maison citée ci-dessus doit être condamnés à tous publics sauf aux experts et professionnels autorisés et chargés de la mise en sécurité.

ARTICLE 2 : Compte tenu du danger encouru du fait de l'état des lieux, la maison d'habitation sis 23 rue Jean de la Fontaine à Houdain est interdite d'accès et à toute utilisation à compter **du 06 janvier 2025** (arrêté initial) et jusqu'à la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité (article 5).

ARTICLE 3 : Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues aux articles L. 511-22 et à l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation. La commune se verra dans l'obligation de réaliser les travaux d'office après envoi de facturation auprès de la compagnie d'assurance dédiée après le délai d'un mois soit après le 21 février 2025 pour sécuriser l'habitation et propriétés voisines.

ARTICLE 4 : Si le propriétaire mentionné à l'article 1, à leur initiative, a réalisé des travaux permettant de mettre fin à tout danger, il est tenu d'en informer les services de la commune qui feront procéder à un contrôle sur place. La mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité pourra être prononcée après constatation des travaux effectués par les agents compétents de la commune, si ces travaux ont mis fin durablement au danger. Les ayants droits mentionnés à l'article 1 tiennent à leur disposition des services de la commune tous justificatifs attestant de la bonne et complété réalisation des travaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à la personne mentionnée à l'article 1 ci-dessus par lettre remise contre signature ou tout autre moyen conférant date certaine à la réception. Le présent arrêté sera affiché sur le portail ainsi qu'en mairie où est situé l'habitation, ce qui vaudra notification, dans les conditions prévues aux articles L. 511-12 et R. 511-3 du code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 6 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille à l'adresse suivante : 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
Madame MAURIAUCOURT Jacqueline, propriétaire au n° 23 rue Jean de la Fontaine à Houdain

et pour information à :

Monsieur le Préfet du Département,
Monsieur le Juge du Tribunal Judiciaire de Béthune,
Monsieur le Responsable de l'ARS,
Monsieur le Commissaire de Police de Bruay la Buisnière,
Monsieur le Chef du Centre de Secours de Houdain-Bruay la Buisnière,
Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur du Pôle Technique,
Service Communication de la ville de Houdain.

Lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Houdain, le 13 janvier 2025

**Le Maire,
Isabelle RUCKEBUSCH**





FICHE DE VISITE MISE EN SECURITE
(Pensez à prendre des photos)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom - Prénom de l'agent / service : Goscinski Sébastien - Directeur adjoint des services techniques - Commune d'Hardiville
Date de la visite : 04/12/2024.
Autres personnes présentes : Pompier, EDF, ERDF, Mme Le Meunier et M. Hequet.

LOGEMENT

Adresse du logement : 23 rue Jean de la Fontaine
Références cadastrales : AS 789

Surface (approximative) : 560m² Nombre de pièces :

OCCUPANT

Nombre d'occupants : 1 dont 1 adultes enfants

Nom et prénom de l'occupant principal : Mme Mauricecourt Jacqueline
Téléphone : 0622103769 Email : eden62150@hotmail.fr
0321537750

Qualité : Locataire (bail : Oui, prendre une copie Non) Propriétaire

Allocataire CAF ou MSA : Oui, n° allocataire : Non

PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom : Mme Mauricecourt Jacqueline
Adresse : 23 rue Jean de la Fontaine
Téléphone : 06 22 10 37 69 Email : eden62150@hotmail.fr
03 21 53 77 50

ETAT DU BÂTIMENT - DÉSORDRES VISIBLES DE L'INTÉRIEUR

🔍 La notion d'urgence s'entend pour les dangers qu'il faut faire cesser rapidement, par exemple des ouvrages et parties de bâtiments risquant de chuter ou de s'effondrer à court terme, via des étaielements ou via l'évacuation provisoire de l'immeuble et la condamnation provisoire des accès ou une interdiction temporaire à l'habitation.

OBSERVATIONS

Plafond

- | | |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Fissures | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Eléments manquants | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Menaçant de s'effondrer | <input type="checkbox"/> Urgent |

Mur

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Fissures | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Eléments manquants | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input checked="" type="checkbox"/> Menaçant de s'effondrer | <input checked="" type="checkbox"/> Urgent |
| <input checked="" type="checkbox"/> Déformation (verticale - horizontale) | <input checked="" type="checkbox"/> Urgent |

} constat des pompes
observé dans les combles
les 2 pignons déformés.

Charpente

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Instabilité | <input checked="" type="checkbox"/> Urgent |
| <input checked="" type="checkbox"/> Déformation (verticale - horizontale) | <input checked="" type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Eléments manquants | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fissures | <input type="checkbox"/> Urgent |

} par les pompes, la
charpente à bragues.

Escalier

- | | |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Déformation (verticale - horizontale) | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Menaçant de s'effondrer | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Instabilité | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Fissures | <input type="checkbox"/> Urgent |

Sol

- | | |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Déformation avec instabilité constatée | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Eléments manquants | <input type="checkbox"/> Urgent |

ETAT DU BÂTIMENT - DÉSORDRES VISIBLES DE L'EXTÉRIEUR

💡 La notion d'urgence s'entend pour les dangers qu'il faut faire cesser rapidement, par exemple des ouvrages et parties de bâtiments risquant de chuter ou de s'effondrer à court terme, via des étaitements ou via l'évacuation provisoire de l'immeuble et la condamnation provisoire des accès ou une interdiction temporaire à l'habitation.

OBSERVATIONS

Linteau

- | | |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Semi-effondré | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fissures | <input checked="" type="checkbox"/> Urgent |

Éléments de toiture

- | | |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Manquants | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input checked="" type="checkbox"/> Menaçant de s'effondrer | <input checked="" type="checkbox"/> Urgent |

Ouvrage de soutènement extérieur

- | | |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Menaçant de s'effondrer | <input type="checkbox"/> Urgent |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|

Dépendance

- | | |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Menaçant de s'effondrer | <input type="checkbox"/> Urgent |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|

Mur en bordure de voie publique ou mitoyen

- | | |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Fissures | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Briques manquantes | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Déformation (verticale - horizontale) | <input type="checkbox"/> Urgent |

Escalier

- | | |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Déformation (verticale - horizontale) | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Menaçant de s'effondrer | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Instabilité | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Fissures | <input type="checkbox"/> Urgent |

Balcon - marquise

- | | |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Menaçant de s'effondrer | <input type="checkbox"/> Urgent |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|

Façade

- | | |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Fissures | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Briques manquantes | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Menaçant de s'effondrer | <input type="checkbox"/> Urgent |

Menuiseries

- | | |
|----------------------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Fenêtre ou porte instable | <input type="checkbox"/> Urgent |
|----------------------------------------------------|---------------------------------|

Cheminée et éléments

- | | |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Briques dégradées ou manquantes | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input type="checkbox"/> Fissure structurante | <input type="checkbox"/> Urgent |
| <input checked="" type="checkbox"/> Menaçant de s'effondrer | <input type="checkbox"/> Urgent |

Agence : LILLE
33 Allée de la Râperle

EUREXO
PART OF CED GROUP

59650 VILLENEUVE D'ASCQ
✉ lille@eurexo-ced.fr

Vos Réf.

Réf. EUREXO
Expert
Gestionnaire
Téléphone

2024-30-01508004 / PLVN
VERMEULEN PAUL
VANDEWALLE GAELLE
09 71 09 20 20

LP: 2C 190 754 5004 7



MAURIAUCOURT
23 RUE JEAN DE LA FONTAINE
62150 HOUDAIN



75533366-1378/AL/0174/16
R. LEJON/27/16/07/04/01/04/02
C6 L/1
168-AR

Date du sinistre

01/04/2022

Lieu du sinistre

23 RUE JEAN DE LA FONTAINE
62150 HOUDAIN

Assureur
Police n°
Sinistre n°
Assuré

GROUPAMA NORD EST
67010148Q/0016
2022264572
MAURIAUCOURT JACQUELINE

LILLE, le 20 décembre 2024

Madame,

Nous faisons suite à l'affaire citée en référence pour laquelle nous avons été désignés par votre assureur, GROUPAMA.

Par la présente, nous vous conseillons de consulter dans les plus brefs délais une entreprise de travaux pour établir des devis de remise en état de vos murs et charpente qui présentent des dommages et un risque de basculement.

Les travaux de mise en sécurité paraissent sous dimensionnés par rapport au risque présent et, à ce titre, vous pouvez également consulter une entreprise pour un complément de mise en sécurité

Nous vous conseillons de ne plus vous rendre dans la maison tant que l'arrêté de péril n'est pas levé.

Comptant sur votre diligence,

Nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos meilleures salutations.

EUREXO - Paul VERMEULEN

☎ 09 71 09 20 20

☎ 03 20 79 92 93

✉ lille@eurexo-ced.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 09/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AI-062-216204578-20250106-2025_008-AI

Date de visite sur le site : le 04/12/2024

Lieu : 23 rue Jean de la Fontaine 62150 HOUDAIN.

Objet de la visite : vérification d'un signalement d'affaissement de terrain.

Propriétaire : Mme MAURIAUCOURT Jacqueline.

Origine du signalement : appel téléphonique

Personnes Présentes :

Mme MAURIAUCOURT, son fils et beau fils.

Mme Le Maire.

Mr Hecquet Directeur Général des Services de la Commune.

Mr GOSCINSKI Sébastien Directeur Adjoint des Services Techniques de la Commune.

Les Pompiers d'HOUDAIN.

EDF Enedis.

ERDF.

La parcelle cadastrée section AS numéro 789 est le support d'une maison plein pied d'habitation non-mitoyenne.

Nous avons pu observer les désordres suivants :

L'affaissement de la toiture, les deux pignons déformés par la pousser/déformation de la charpente et de plusieurs fissures constatées sur les façades avant et arrières au niveau des linteaux.

Les pompiers sont montés dans les combles en signalant une déformation de la charpente et de plusieurs fissures sur les pignons.

La commune à effectuer à un renforcement d'un des 2 pignons menaçant. (Photo ci-jointe)

Les pompiers ont fait intervenir EDF pour couper l'électricité et ERDF pour couper le gaz afin d'éviter tout risque de danger supplémentaire.

Les désordres observés nous laissent penser qu'il existe un risque imminent d'effondrement.

Pour ces raisons, nous constatons que cette maison située 23 rue Jean de la Fontaine 62150 HOUDAIN est à l'origine d'un danger grave et imminent pour la sécurité.

Il est également fortement conseillé de faire un diagnostic de la structure de la maison et des éléments bois de la charpente.

Ces mesures devront être mises en place rapidement.

Mme Mauriaucourt a été relégué chez son fils et a signé une décharge.





